



**Le Gîte de la Filature**

## **Annexe du contrat de location : engagement du locataire en matière de sécurité pour l'utilisation en gestion libre du Gîte de la Filature**

Le locataire affirme organiser sous sa propre responsabilité, un évènement au Gîte de la Filature (mariage, anniversaire, fête de famille, réunion d'amis). Il s'engage à assurer la surveillance des locaux durant la période correspondant au contrat de location.

Il s'engage à ne pas faire entrer simultanément plus de cent quatre vingt dix neuf (199) personnes dans la grande salle ni plus de quatre vingt dix neuf (99) personnes au total dans les différents locaux à sommeil du gîte.

L'activité démarre le ..... à .....h

et se termine le ..... à .....h

Pour assurer la sécurité, une série d'équipements est mise à la disposition du locataire :

- **1 escalier principal et un escalier de secours** situés de part et d'autre du bâtiment permettant l'accès aux **2 issues de secours principales**: une au niveau 1 par la passerelle et une au niveau 0 par l'escalier de secours. **Une troisième issue existe** au niveau 0 par l'escalier principal. **Les 2 escaliers sont chacun muni d'une trappe à fumée.**
- **9 Extincteurs** goupillés et en bon état de fonctionnement. 7 extincteurs à eau: un par niveau dans chaque escalier et un à l'entrée de la grande salle. 1 extincteur à CO2 dans la cuisine et un autre sous le tableau électrique du niveau 1.
- **Une alarme incendie** qui se déclenche aux moyens de détecteurs de fumée installés partout dans le bâtiment, auxquels s'ajoutent des déclencheurs manuels à chacun des niveaux, aux 2 extrémités du bâtiment, près des cages d'escaliers. Ces boîtiers permettent de donner l'alerte en cas d'apparition d'un danger nécessitant l'évacuation des personnes.
- des signalisations et éclairages de sécurité permettant l'éclairage du bâtiment et son évacuation même en cas de coupure de courant.
- des portes coupe-feux avec des fermes portes sur les accès aux 2 escaliers de secours, et sur toutes les chambres.

Par la présente, le locataire affirme avoir fait une visite complète du site et connaître l'emplacement précis de ces différents équipements ainsi que leur fonctionnement. En particulier, en cas de déclenchement intempestif de l'alarme, il s'engage à la remettre immédiatement en service en suivant la procédure affichée à côté de la centrale au niveau 3.



## **Le Gîte de la Filature**

En cas d'incendie si le feu est encore maîtrisable, il s'engage à tenter l'extinction aux moyens des extincteurs mis à sa disposition et dont le personnel du Gîte de la Filature lui a expliqué le fonctionnement et à appeler immédiatement les secours (le 18). A s'assurer que l'ensemble des personnes présentes ont bien évacué et particulièrement les personnes ayant des difficultés pour marcher, pour voir ou pour entendre.

Le locataire veille à ce qu'aucun objet ne vienne entraver le passage devant les issues de secours et dans les deux escaliers, ni ne gêne le fonctionnement des ferme-portes de l'ensemble des chambres.

Il s'engage à n'utiliser de prises multiples ou de rallonges électriques que si elles disposent d'un interrupteur marche-arrêt , et à ne pas utiliser de fumigène, ou tout appareillage ne respectant pas les normes en vigueur. Il sait où se situe et comment fonctionne le dispositif de coupure électrique générale (à côté du boîtier électrique au niveau 1)

Il n'utilisera jamais d'alcool à brûler ou d'essence pour allumer les barbecues, mais seulement des allume-feu vendus dans le commerce.

D'une manière générale, le locataire s'engage à respecter l'ensemble des consignes de sécurité.

Fait en 1 exemplaire à Gorges le .....

Signature du Locataire